

Vol. 64

Lévis — Octobre-Novembre-Décembre 1958

No 4

N° 704

RECHERCHES HISTORIQUES

**LE BULLETIN**

DES

**RECHERCHES HISTORIQUES**

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES  
DE LA  
PROVINCE DE QUÉBEC



DIRECTEUR  
**ANTOINE ROY**

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa.



# LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement: \$5.00 par année

DIRECTION ET ADMINISTRATION

2050, Saint-Cyrille Ouest,

QUÉBEC

---

---

---

## SOMMAIRE

Octobre - Novembre - Décembre

1958

POULIOT (Léon, s.j.).— Note sur l'exécution de la peine capitale.....	83
GAREAU (R. F. J.-B.).— De l'opportunité et de la possibilité d'une his- toire complète de toutes les seigneuries.....	86
WEST, Benjamin.— La "mort du général Wolfe".....	92
CHAMBLY.— Les maires de 1855-1955.....	94

F  
5575  
R888  
1558

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 64

Lévis — Octobre-Novembre-Décembre 1958

No 4

**Note sur l'exécution de la peine capitale  
au Canada, hier et aujourd'hui**

Par LEON POULIOT, s.j.

*Collège Sainte-Marie, Montréal*

Dans la pensée des législateurs, la peine capitale est une sanction vindicative et exemplaire. Vindicative, parce qu'elle a pour but de restaurer l'ordre moral injustement lésé; exemplaire, parce qu'elle est, de sa nature, un sérieux avertissement, une mise en garde, un enseignement sur les conséquences graves du crime. Et c'est précisément pour mieux obtenir son effet exemplaire que, jusqu'à l'époque moderne, elle était appliquée en plein jour et en public.

Mais autres temps, autres mœurs. Et un jour devait venir où, au Canada comme ailleurs, la peine capitale serait entourée d'une plus grande discrétion. C'est cette petite histoire que nous voudrions rappeler ici.

En décembre 1859, la *Minerve* estime à 15,000 ou 20,000 le nombre des personnes qui assistent à l'exécution de Beaugard; "et nous avons le regret de compter beaucoup de femmes dans cette foule immense".

L'étonnement de la *Minerve* nous paraît fondé. Il y avait là quelque chose de malsain. Non, ce n'était pas pour s'exciter à une vie plus chrétienne et à une sainte mort qu'à pareil jour, on se rendait, des paroisses les plus éloignées, au chef-lieu du district judiciaire, où avait lieu la pendaison. Éternel appétit de la foule pour les spectacles sanglants ou du moins pour les spectacles violents et qui produisent de fortes émotions! Mais combien de temps encore cela allait-il durer?



En 1863, Hector Langevin introduisait à la Chambre d'Assemblée un bill qui avait pour but d'interdire les exécutions capitales en public. Le correspondant parlementaire de la *Minerve* voit le projet d'un mauvais œil ; c'est le premier pas, écrit-il, vers l'abolition de la peine de mort. En quoi il reflète l'opinion du chef conservateur de l'époque, Georges-Etienne Cartier. Le bill Langevin n'en fut pas moins adopté par l'Assemblée, mais il fut rejeté par le Conseil législatif.

Un an plus tard, mars 1864, Québec assiste à la pendaison de John Meehan. Ce fut pour les journaux et les journalistes une véritable aubaine ! Comme il n'y avait pas eu d'exécution capitale dans la ville depuis 18 ans, il fallait, de toute nécessité, rafraichir la mémoire des hommes d'âge mûr et instruire la jeune génération. D'où description détaillée de l'échafaud, ordre dans lequel les choses vont se passer, ordre dans lequel elles se sont passées de fait. Rien n'est omis, ni l'exhortation du chapelain au condamné, ni les dernières paroles de celui-ci. Ces récits peuvent être considérés comme des chefs-d'œuvre du genre ! Et les journaux de Montréal, il va sans dire, se font un devoir de reproduire. Si Meehan n'a eu que 6,000 spectateurs de sa mort lamentable, c'est que les chemins d'hiver — on est en mars — n'ont pas permis aux habitants de la campagne de venir plus nombreux.

La *Minerve* du 18 décembre 1865 raconte la pendaison de Barreau avec force détails, jusques et y comprise l'autopsie pratiquée sur le corps de la victime par la Faculté !

Le 16 août 1866, elle publie, sous le titre : *Le massacre des Innocents*, la liste des bills dont le feuilleton de la Chambre a été déchargé, afin d'accélérer la fin de la session et de permettre aux ministres d'aller faire approuver à Londres le projet de Confédération. Parmi ces innocents, il en est un qui nous intéresse : "Bill pour empêcher l'exécution en public de la peine capitale."

Cette fois, c'est Sorel qui allait profiter du délai et assister, le 3 mai 1867, à une pendaison. La *Minerve* avait accordé une très large publicité à ce procès, premier cas de meurtre au Canada par l'usage de la strychnine. Mais elle annonce sobrement la nouvelle fatale : "Provencher a été exécuté à 11.30 ; il n'a fait aucune révélation ; il est mort en trois minutes, sans convulsion. Dix mille spectateurs assistaient à l'exécution".

A la première session qui suit la Confédération, soit en décembre 1867, un député du Haut-Canada, M. Morris présente un projet de loi selon lequel les exécutions capitales auraient lieu désormais à l'intérieur

de la prison. Mais comme l'Angleterre s'apprête à légiférer sur le même sujet, on ne veut pas la prévenir et on croit prudent d'attendre.

Or, pendant que l'on attend, l'honorable Thomas d'Arcy McGee tombe sous les coups d'un assassin à Ottawa. C'est donc dans cette ville qu'aura lieu la pendaison de Whelan, le 11 février 1869. La *Minerve* avait d'abord laissé entendre qu'on limiterait à une centaine le nombre des spectateurs. Mais il n'en fut rien: "Il y avait environ 5,000 personnes présentes. Parmi les spectateurs, on comptait un nombre considérable de femmes."

Deux mois plus tard, avril 1869, M. Morris revenait avec son projet de loi qui fut, cette fois adopté, l'Angleterre ayant donné l'exemple.

A Montréal, cette loi fut appliquée pour la première fois, en 1871. On peut lire, en effet, dans le *Nouveau Monde* du 15 novembre: "C'est vendredi matin [17 nov.] à huit heures que le malheureux Lee subira la peine capitale. L'instrument de sa mort est déjà dressé. Cet échafaud est érigé dans la partie est de la cour de la prison, derrière la maison du gardien et hors de la portée de la vue du public. Il consiste en une petite plate-forme élevée d'environ cinq pieds de terre avec une trappe dans le milieu. Sur deux poteaux s'élevant de six pieds à chaque bout de la plate-forme, on a posé une traverse à laquelle on a fixé un anneau de fer pour y placer la corde fatale.

"Au dessous de l'échafaud, on a creusé un trou d'environ cinq pieds de profondeur et de plusieurs pieds de circonférence. Lorsque la trappe s'ouvrira, le malheureux tombera dans cette excavation, et ainsi les convulsions de son agonie seront cachées même aux rares témoins admis dans la cour de la prison."

Ainsi mourut John Lee loin des siens, sa femme étant alors en Norvège. Mais il avait été comme adopté par les catholiques de Montréal. Pendant sa détention, il s'était converti. Mgr Bourget était allé le confirmer; il lui avait fait faire sa première communion et il avait déclaré qu'il serait inhumé en terre sainte.

Léon POULIOT, S.J.

# De l'opportunité et de la possibilité d'une histoire complète de toutes les seigneuries

Par le Rév. Frère J.-B. Gareau, c.s.v.

Rigaud

## I

1. La tenure seigneuriale, abolie il y a plus de cent ans, avait laissé, dans les rentes seigneuriales, des vestiges de son existence. Les législateurs de 1854 et de 1859 crurent que les censitaires ne tarderaient pas à se prévaloir de la liberté de lever cette espèce d'hypothèque qui grevait leurs terres. Mais bien peu en usèrent. Alors la loi intervint de nouveau, en ces dernières années, et créa le Syndicat National chargé de régler définitivement ce problème des rentes seigneuriales. Bientôt, même ces vestiges du régime tomberont dans le domaine de l'histoire, sinon de l'oubli.

2. D'autre part, les grands historiens, s'ils n'ont pas omis de relater l'établissement de ce système de colonisation et de possession des terres, son développement, ses avantages et ses déficiences, ne pouvaient évidemment pas insérer dans les cadres d'une histoire générale l'histoire particulière de chacune des quelque deux cents seigneuries.

3. Il semble pourtant que chacune mérite d'être étudiée dans sa concession primitive, dans sa topographie, ses possibilités agricoles, forestières et autres, dans ses mutations de propriétaires avec les divers modes de mutation, ainsi que dans le développement particulier de la colonisation sur son territoire, ses *augmentations* nécessitées et obtenues par suite de développement, dans les paroisses fondées au fur et à mesure que les colons pénétraient dans les profondeurs de la seigneurie. Même les arrière-fiefs créés dans la seigneurie principale ne manquent pas d'intérêt historique, et il serait opportun, semble-t-il, d'en raconter la naissance, la durée, parfois éphémère il est vrai, ainsi que les causes, s'il y a lieu, de leur retour au domaine seigneurial.

4. N'y aurait-il pas grand intérêt, avantage précieux, sujet de fierté nationale aussi, à constituer, grâce à cette série de monographies isolées, un tableau complet du système de colonisation adopté par les Compagnies et continué par les rois de France? Cela permettrait, croit-on, d'en tirer une synthèse générale, qui pourrait servir d'introduction ou de conclusion à l'ensemble. Cette synthèse, faite avec des aperçus nouveaux que suggéreraient les nombreux faits historiques, inconnus jus-

qu'ici, racontés dans les monographies, aurait une grande valeur comme "défense et illustration" d'un régime souvent attaqué et dénigré, à tort ou à raison. Faute d'en avoir bien connu les moyens et le fonctionnement dans ses détails et pour avoir confondu le système en soi avec les pratiques abusives qui s'y introduisirent, surtout après la conquête, dominés peut-être par certains préjugés, des écrivains comme l'américain Francis Parkman, des historiens anglo-canadiens, même quelques écrivains canadiens-français, ont présenté le régime sous les couleurs les plus sombres. Lenteur, vexations, redevances excessivement onéreuses, introduction et pratique perpétuée en terre d'Amérique du servage des *dark ages*: voilà quelques-uns des reproches que l'on adresse à un simple mode de colonisation. Ces reproches auraient besoin, semble-t-il, d'être étudiés de plus près avant d'être acceptés comme vérité d'évangile. La vue d'ensemble que fournirait cette nouvelle synthèse permettrait de détruire ou de ramener à de plus justes proportions les plaintes, de reviser des jugements peu nuancés, pour dire le moins, d'en prononcer un, solide et définitif, reposant sur les bases de la vérité historique.

5. Dans cette synthèse, on aurait une excellente occasion de mettre en relief un des plus beaux caractères de notre histoire, par la démonstration de l'aspect économique, social et national de la tenure seigneuriale. Grâce à l'ensemble des pièces de "petite histoire" régionale, on ferait saisir plus concrètement des réalités restées dans la pénombre parce que l'on s'est presque toujours contenté de les désigner à l'aide de clichés: le recul de la forêt, la revanche des berceaux, le miracle canadien, etc. La vie simple et souvent pauvre des seigneurs s'évaderait du mystère qui l'enveloppe encore. Philippe Aubert de Gaspé en a bien fait une description, mais son histoire romancée, idéalisée, se passe sous le régime anglais d'abord, et comme les oeuvres de ce genre, ne respecte pas toujours exactement la réalité historique. On pourrait y montrer aussi les relations sociales entre seigneurs et censitaire, et l'on s'apercevrait que de proche on n'y distingue pas une si grande distinction de classes, comme quelqu'un l'a prétendu récemment en parlant de *castes disparues*, les relations entre le modeste manoir et la paroisse, fondée la plupart du temps grâce aux générosité du seigneur et dont l'église était érigée sur la terre donnée à cette fin par le même, etc., etc.

Puis, les résultats, en fin de compte, et pour abrégé? Un seul fait économique et social semble toute une apologie à lui seul: celui d'une race forte, ancrée au sol, fidèle aux traditions nationales et religieuses, courageuse dans les épreuves, réfractaire à l'assimilation, et qui n'a pas encore, Dieu merci, transformé la noble profession d'agriculteur en spéculation commerciale, comme aux Etats-Unis et dans l'Ouest canadien. Un système qui a produit semblable résultat, bien qu'il ait été jugé *a fai-*

*lure* par Francis Parkman, doit-il être jugé condamnable en soi, à cause d'abus venus plus tard de la cupidité et sans tenir compte des difficultés inhérentes aux débuts, ou provenant de l'hostilité des nations sauvages, du petit nombre de colons envoyés par la France à partir de 1700 surtout, des ravages et destructions causés par la guerre de Sept Ans, etc.? Sans doute, ce résultat n'est pas attribuable uniquement à la tenure seigneuriale, mais qui nierait qu'elle y ait grandement contribué?

## II

Une telle entreprise est bien considérable, dira-t-on. On ne le nie pas. Est-elle possible? Pourquoi pas? Evidemment, pas par un seul homme: toute ma vie ne suffirait pas à l'érection d'un monument semblable à la gloire des seigneurs et habitants colonisateurs comme à la beauté de l'histoire canadienne.

1. Mais il ne semble pas impossible de trouver dans la province des artisans de l'histoire qui, rémunérés de façon raisonnable, se dévoueraient à une si noble tâche. Le travail peut être facilement partagé entre eux, si l'on se conforme d'abord à l'ancienne division du régime français en trois districts de gouvernement: celui de Québec, celui des Trois-Rivières et celui de Montréal. C'est la division suivie par Gédéon de Catalogne, dans son rapport sur les seigneuries, de 1712, et sur les sections de sa carte, dont malheureusement celle de Montréal est perdue. L'un des collaborateurs pourrait se charger des seigneuries du district de Montréal; un autre de celles du district des Trois-Rivières. Pour celui de Québec, vu son étendue et un plus grand nombre de seigneuries, il semble qu'il y faudrait une couple d'écrivains.

2. Pour sauvegarder l'homogénéité de l'oeuvre, y mettre de l'unité, assurer la proportion entre des sujets d'inégale importance, Monsieur l'Archiviste, ou, à son défaut, un autre historien de marque devrait prendre la direction de ces travaux, les censurer, et finalement les approuver pour publication. Cet historien pourrait aussi se charger de la synthèse générale. Il serait comme l'animateur de toutes les activités, et verrait à les faire converger de toutes les parties de l'oeuvre vers l'idée maîtresse et dans le dessein général.

3. Les sources ne manquent certes pas. On peut dire qu'il y en a en surabondance. D'abord les sources imprimées: revues historiques et autres, rapports de sociétés, histoires régionales ou paroissiales où l'on peut trouver grand nombre de faits épars qui se rattachent à la seigneurie étudiée, surtout l'admirable série d'inventaires et d'index publiés par M. Pierre-Georges Roy, une cinquantaine de volumes que les ouvriers ou même les simples amateurs de l'histoire aiment à consulter et qui sont accessibles à tous. La série des Rapports de l'Archiviste provincial, celle

des Archives canadiennes d'Ottawa, contiennent aussi grand nombre de renseignements et sur les seigneuries et sur les familles seigneuriales.

Mais il y a encore et surtout les sources manuscrites, et spécialement celles qui se trouvent aux Archives de la Province, mine inépuisable dont la Province a le droit d'être fière. Pour le sujet qui nous occupe, on peut et on doit consulter aux Archives provinciales les "Actes de foy et hommage", les "Aveux et Dénombrements", les "cahiers et Registres d'Intendance," les "Procès-Verbaux des Grands-Voyers," les registres du Conseil Souverain et du Conseil Supérieur, ceux de la Prévôté, les "Insinuations," etc. C'est dans ces documents que se trouve une grande partie de l'histoire des seigneuries particulières. Il y a aussi à l'extérieur, dans les bureaux d'archives judiciaires par toute la Province, les actes notariés, les ventes et adjudications judiciaires, les enregistrements, les jugements des cours, etc. Pour ce qui est des actes notariés, où l'on trouve souvent des détails intéressants sur la vie de famille, la généalogie, les relations d'amitié, de voisinage, et autres, la tâche des chercheurs sera singulièrement facilitée lorsque se réalisera la publication complète des répertoires des notaires de l'ancien régime.

4. On peut suggérer un autre plan de travail. Au lieu de confier à chacun des collaborateurs la rédaction d'un certain nombre de monographies en faisant lui-même les recherches nécessaires, on pourrait en désigner une couple qui seraient chargés du travail de dépistage et de coordination des notes et faits; ils remettraient ensuite les résultats de leurs recherches aux autres collaborateurs, ce qui éviterait à tous l'ennui de recommencer à chaque nouvelle monographie la course aux renseignements; ce serait plus conforme aussi, peut-être, aux aptitudes de chacun.

### III

1. L'auteur du présent mémoire s'est occupé d'histoire nationale depuis plus de trente ans, avec certaines interruptions. Après l'avoir enseignée, il a préparé et publié en 1915, sous le pseudonyme de C.S. VIATOR, un manuel d'histoire du Canada pour les écoles primaires (6e et 7e nouvelle nomenclature), et conforme au programme du temps, manuel d'environ 225 pages, y compris cartes et autres illustrations. En 1917, il publia un plus petit manuel pour les classes inférieures. Ces deux petits bouquins sont encore en usage dans les écoles de la Province; on leur a reproché récemment d'enseigner la haine, mais il a été impossible d'avoir des précisions à ce sujet, malgré qu'on en ait réclamé. La vérité, c'est qu'ils sont animés d'un patriotisme discret. Ces manuels auraient besoin d'être remaniés et complétés; on attend le nouveau programme et l'orientation nouvelle de l'enseignement primaire, tel qu'on nous les fait prévoir.

C'est à l'occasion de ces travaux que l'auteur a commencé à s'intéresser de façon spéciale à la question des seigneuries. Il recueillit depuis, au cours de ses lectures, toutes les références qu'il rencontra sur le sujet. Il possède trois gros cahiers à feuillets mobiles, dont chacun est une fiche; chaque seigneurie de la Province, du Labrador, de l'ancienne Acadie, et du lac Champlain, a la sienne, ainsi que la plupart des arrière-fiefs. Ce ne sont que des renvois; on y indique tout simplement le titre de l'ouvrage et la page. De même, pour les familles seigneuriales, il a réuni sur des fiches tous les renseignements qui regardent chacune de ces familles. Cette dernière collection forme deux épais cahiers à grand format. Ce travail bibliographique a été déclaré précieux par des connaisseurs de l'école de bibliothéconomie de Montréal. Pour l'auteur, ce sont des clés, avec lesquelles il sait de quel côté et comment orienter ses recherches.

2. Pendant plusieurs années, grâce à la bienveillance de Monsieur l'Archiviste, le soussigné a travaillé dans les manuscrits conservés aux Archives provinciales. Ses supérieurs l'avaient déchargé de toute autre occupation et défrayaient les dépenses de son séjour à Québec. Il a fait des recherches sur quelques seigneuries de la région de Montréal, plus précisément du groupe de la rivière des Mille-Iles. Il a travaillé pour son compte; mais il serait prêt à collaborer à l'oeuvre commune, si elle s'organisait. Il a des raisons de croire que ses supérieurs ne s'y opposeraient pas.

3. Voici comment il propose de grouper les seigneuries du district de Montréal:

A) Seigneurie du St-Laurent-nord (de Berthier à S. Sulpice, fief Jouet incl.).

B) Seigneurie de la Rivière des Mille-Iles (Repentigny-Argenteuil).

C) Seigneurie de la presqu'île Vaudreuil-Soulanges (La Petite-Nation incl.).

D) Seigneurie des îles montréalaises (Montréal, Jésus, Perrot, Bisard, etc.).

E) Seigneurie du lac St-Louis (Beauh.-Lapr. avec seigneuries dans les terres).

F) Seigneurie du St-Laurent-sud (Longueuil-Sorel).

G) Seigneurie du Richelieu, rive gauche.

H) Seigneurie du Richelieu, rive droite.

I) Seigneurie des rivières Yamaska et St-François.

Le dernier groupe pourrait être partagé en deux. Les seigneuries situées dans les terres, comme La Salle, de Léry, Thwaites, etc., sont incluses dans le groupe le plus rapproché parmi ceux qui sont énumérés

ci-dessus. Chacune de ces divisions peut fournir, croit-on, matière suffisante pour un volume d'après le plan suivant lequel on se propose de traiter chaque seigneurie.

4. Voici maintenant, variable selon les cas particuliers, le plan d'après lequel chacune des seigneuries du district pourrait être étudiée :

I *Concession primitive*: description topographique; date et circonstances de la concession; par qui et à qui la seigneurie est accordée; pour quelle considération; droits et charges du concessionnaire; augmentations subséquentes ou partage du territoire, s'il y a lieu; différents noms que la seigneurie a portés dans l'histoire et les documents.

II *Propriétaires successifs* (Jusqu'à l'abolition de la tenure seigneuriale, ou à la commutation en roture, ou au retour au domaine national); notices biographiques sur le premier concessionnaire et chacun des autres seigneurs (mesurées d'après l'importance de chaque personnage); modes de mutation: donation, héritage, partage, achat, adjudication judiciaire; dernier seigneur lors de l'établissement du cadastre (vers 1860); s'il est possible, liste des détenteurs successifs des rentes seigneuriales jusqu'à nos jours.

III *Progrès de la colonisation* dans la seigneurie; ouverture de nouveaux rangs ou concessions; ouverture des chemins de communication; première paroisse fondée; quelques pionniers; nouvelles paroisses érigées sur le territoire jusqu'à présent; brefs détails sur chaque fondation.

IV *Arrière-fiefs* relevant du seigneur principal: leur origine; les mutations et propriétaires successifs; leur développement agricole; leur réunion au domaine du seigneur principal, s'il y a lieu, avec motifs de cette réunion.

Il serait à désirer que l'ouvrage fût illustré, chaque monographie même. D'abord, une carte du groupe, afin qu'on puisse bien localiser telle seigneurie; pour celle-ci, une carte montrant les principaux accidents géographiques, qui servent à des divisions territoriales, les augmentations et les arrière-fiefs, les paroisses actuelles sur tout le territoire de la seigneurie.

Puis, des gravures historiques: monument au fondateur, manoir, moulin banal, vieille maison caractéristique ou historique, armes de la famille seigneuriale, si elle est de la noblesse. Tout devra avoir un cachet bien marqué de rigoureuse authenticité.

Aux personnes qui s'occupent de développer la culture française, qui s'intéressent à notre histoire nationale, ce projet est respectueusement soumis et dédié.

## Notes de lecture

### “La mort du général Wolfe” de Benjamin West

---

[CHARLES BLANC], Histoire des peintres de toutes les écoles. Ecole anglaise, par M. W. Bürger, Paris, veuve J. Renouard, 1863. Benjamin West, p. 9 reproduction de la “Mort du général Wolfe” p. 10. “C’est un peu après le “Regulus” [1768] que vint le “chef d’œuvre” de West, la “Mort du général Wolfe”. Ce tableau sans aucune valeur artistique fut pourtant considéré alors comme “une révolution dans l’art”. Il provoqua en Angleterre un tapage dont on ne saurait donner l’idée. Il faut dire que l’Angleterre était alors abandonnée à des théories singulières sur l’esthétique, sur la plastique, sur la peinture, sur l’imagination et la poésie. C’était le sujet, l’intention, je ne sais quelle ambition idéale, insensée et fantastique, qui tourmentait les artistes. Il y avait les peintres de Dieu et les peintres du Diable, les peintres de la mythologie et de l’olympé, les peintres de la fantasmagorie et de l’enfer. Barry, revenu de Rome, s’évertuait en polémiques folles, très spirituelles souvent et ne faisait que de la peinture ridicule. Fuseli, de Zurich, qui s’était installé à Londres précisément la même année que West, en 1763, se démenait avec une humeur toute britannique et lançait les plus drôles des paradoxes, mélangés de Michel-Ange et de Milton. C’était lui qu’on appelait “le peintre en titre du Diable”. Et c’est lui qui, à l’apparition de la “Mort de Wolfe”, appliqua à Benjamin West le sobriquet de “peintre d’habits et de gilets, painter in coat and waistcoat”. Peintre de (sic) d’époques : Le nom resta à West et à quelques autres, qui avaient le bon sens d’habiller les personnages de leurs tableaux selon le temps et pays où se passaient les scènes représentées.

C’était là le côté vraiment neuf en Angleterre de la composition de la “Mort de Wolfe”. Plusieurs autres artistes avaient déjà traité ce sujet populaire, Romney, Barry aussi qui avait représenté le héros mourant sur les champs de bataille de Québec, dans l’attirail d’un héros d’Homère au siège de Troie!

West, se trouvant sur son terrain du Nouveau Monde, répudia la tradition antique et risqua le costume moderne. Grand scandale parmi les classiques forcenés. Reynolds lui-même, amené par l’archevêque d’York, devant le tableau non encore terminé dans l’atelier de l’artiste, démontra éloquemment qu’une pareille innovation était choquante. West se défendit assez bien, disant qu’il ne s’agissait pas de Grecs et de Romains, mais d’un fait célèbre arrivé en l’an 1758, dans un pays justement que les Grecs et les Romains n’avaient point connu ; qu’il avait voulu montrer

le lieu, l'époque et les personnages, conformément à la vérité historique, etc. Plus tard néanmoins et quand le tableau fut fini, Reynolds revint chez West, examina longtemps la peinture, rétracta ses objections et ajouta : "Je prévois que ce tableau deviendra très populaire et provoquera une révolution dans l'art". Les autres n'en continuèrent pas moins à appeler West : painter in coat and waistcoat, et ce surnom grotesque de peintre tailleur dut lui rappeler sa conversation avec son camarade, le petit Pennsylvanien. [p. 2-3 né à Springfield, Pensylvanie, en 1738. Enfant, il avait refusé de jouer avec un de ses camarades, qui lui avait dit : je vais entrer en apprentissage pour être tailleur. West aurait répondu : je ne me soucie pas d'aller avec quelqu'un qui veut être tailleur.]

On ne pardonnait pas plus à West la nudité du guerrier indien que le costume de Wolfe et de ses soldats. La théorie eût voulu qu'on habillât à l'antique le sauvage Mohawk aussi bien que les représentants de la civilisation moderne. Les vieux amateurs et les académiciens étaient ainsi en insurrection contre West, mais la foule lui donnait raison et lord Grosvenor eut la hardiesse d'acheter le tableau. George III lui-même avait été ébranlé par l'animosité des artistes rivaux, et bientôt se repentant d'avoir laissé échapper le "chef d'œuvre", il en demanda une copie au peintre. L'original est toujours à Grosvenor Gallery, chez le M<sup>is</sup> de Westminster actuel, et la répétition chez la Reine d'Angleterre qui l'a exposée à Manchester<sup>1</sup>. Il paraît qu'il y en eût une troisième "replica" qui se trouve aujourd'hui cataloguée comme original dans la galerie du prince Ezsterhazy, à Vienne, mais peut-être n'est-ce qu'une copie, étrangère à Benjamin West. p. 11. La "Mort du général Wolfe", malgré cette célébrité, n'en est pas moins une œuvre tout à fait insignifiante aujourd'hui, et nous nous en tenons, pour la juger, aux épithètes du critique anglais du "Manchester Guardian" : "Détestable, dur, sec, mauvais, porcelaine, sans vie etc". Il n'y a en effet, dans ce tableau, pas plus que dans les autres œuvres de West, aucune des qualités techniques de la peinture : le dessin est maladroit et commun, les figures sont bêtes, et ridicules ; point de modelé, pas le moindre instinct de la distribution de la lumière et de l'ombre ; une couleur crue, vide, désharmonieuse ; l'aspect d'un papier de tapisserie. Ce faux chef-d'œuvre en a cependant fait produire un vrai : la gravure de Woollett, donc une belle épreuve vaut en conscience plus cher que le grand tableau du M<sup>is</sup> de Westminster, quand on donnerait par dessus le marché la répétition de la reine Victoria et la troisième "replica" du prince Ezsterhazy.

De cette mémorable bataille autour de Wolfe expirant, West sortit vainqueur et devint populaire.

<sup>1</sup> Trésors d'art exposés à Manchester, etc., par W. Bürger, p. 900-901. Paris, Vve J. Renouard, 1857.

## MAIRES DE CHAMBLY<sup>1</sup>

### 1855-1955

---

SCHEFFER, Charles-Gédéon (notaire)	1855-'57; 1862-'63;
FRECHETTE, Antoine-Louis	1858-'60; 1870;
FRECHETTE, Eusèbe-H.	1861; 1866-'67;
LAROCQUE, Guillaume	1864-'65;
BOUCHER DE GROSBOIS, Charles	1868;
HURTUBISE, Antoine-D.	1869;
LAROCQUE, Godbroid	1870-'77; 1880-'83;
MARTEL, Michel-Stanislas (médecin)	1878-'79; 1890-'92;
OSTIGUY, Joseph	1884-'89;
DUROCHER, Charles [Brien —]	1893-'97; 1900-1903;
ALLARD, Charles-Amédée	1898-'99;
MARTIN, Joseph	nov. 1903-janv. 1904;
PEPIN, Georges	1904-1909; 1911; 1913-'14; 1919-1922;
LAREAU, Louis	1910;
TRUDEAU, Joseph	1912;
DUCHARME, Guillaume-N.	1915-1918;
TAUPIER, J.-S. (médecin)	1925-'28;
BEIQUE, Hortensius	1929-1950;
LAREAU, Me Léo (notaire)	1950-1954;
CARTIER, Jacques-Narcisse	1954-1955;
LE BEL, Robert	1955-

<sup>1</sup> Compilation à 1930 de M. R. Perrault, secrétaire, municipalité du village du Bassin de Chambly; à 1955, de M. Armand Auclair, de Fort-Chambly.

Notes et communication de Jean-Jacques LEFEBVRE

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME 64  
BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES  
1958

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
BIBLIOTHEQUE, La.—Des Frères Charon. Par Fernand Lefebvre.....	67
CHAMBLY. Les maires de 1855-1955.....	94
DROLET (Antonio). Régis de Trobriand. Auteur du Rebelle. Québec. 1842	5
GAREAU (R. F. J.-B.). De l'opportunité et de la possibilité d'une histoire complète de toutes les seigneuries.....	86
GOBILLOT (René).—Note Sur Une Sphère terrestre du Musée de Chartres	35
LEFEBVRE (Fernand).—La Bibliothèque des frères Charon.....	67
NOTES DE LECTURE.—"La mort du général Wolfe" de Benjamin West	92
OUELLET (Fernand).—Le Destin de Julie Bruneau-Papineau. (1796-1862) .....	7, 37
PAPINEAU, Madame.—Le Destin de Julie Bruneau-Papineau.....	7, 37
PEINE CAPITALE.— Note sur l'exécution de la peine capitale au Canada, hier et aujourd'hui.....	83
POULIOT (Léon, s.j.).— Note sur l'exécution de la peine capitale.....	83
SEIGNEURIES.— De l'opportunité et de la possibilité d'une histoire com- plète de toutes les seigneuries.....	86
SPHERE.— Note sur une sphère terrestre du Musée de Chartres.....	35
TROBRIAND, Regis de.— Auteur du Rebelle. Québec. 1842.....	5
UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS, à Québec. Présidents- généraux. 1924-54 .....	78
WEST, Benjamin.— La "mort du général Wolfe".....	92

★

Pour les numéros du B.R.H. qui  
vous manquent

adressez-vous au BULLETIN

2050 Saint-Cyrille Ouest

QUÉBEC

★

Nous pouvons vous les fournir  
à bon compte

★